

**Canada****Province de Québec**

Comté de Gatineau

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 6 mai 2025 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Pierre Nelson Renaud	Maire
Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste n° 1
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste n° 2
Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
Monsieur Gilles Rathier, Conseiller	poste n° 5
Monsieur Jacques Gour, Conseiller	poste n° 6

Aussi présentes :

Madame Geneviève Connolly, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée.

**Informations du maire****Note au procès-verbal**

Nous vous informons que cette séance est enregistrée à des fins de suivi et de documentation.

**1. Ordre du jour**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2. Législation, Greffe & Conseil**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025
- 2.2 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 30 avril 2025
- 2.3 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 30 avril 2025
- 2.4 Avis de motion
- 2.5 Pour abroger le Règlement 2021-005
- 2.6 Programme d'aide à la voirie locale entretien 2024
- 2.7 Demande au MAMH
- 2.8 Modification au contrat du contremaître des travaux publics

**3. Finances, Administration et Ressources humaines**

- 3.1 Destruction de documents

**4. Transports, Travaux publics & Télécommunications****5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture**

- 5.1 Appui pour le CLSC de Low

**6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique****7. Sécurité Incendies et Sécurité civile****8. Hygiène du milieu & Environnement**

- 8.1 Demande don lac Épinette

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

## LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR25-05-089

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, constate qu'il y a quorum et que 17 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h01.

MD AR25-05-090

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR25-05-091

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du mois d'avril 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR25-05-092

### ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 30 avril 2025 et recommande l'approbation;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 152,256.81 \$, des prélèvements de 51,454.57 \$, les comptes à payer de 8,000.86 \$ ainsi que les salaires nets payés de 59,131.32 \$ en date du 30 avril 2025 pour les chèques n<sup>os</sup> 5448 à 5513, les prélèvements n<sup>os</sup> 1101 à 1118 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR25-05-093

**ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 30 avril 2025;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 30 avril 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par Richard Poirier qu'à une séance subséquente, le Conseil de la Municipalité de Denholm adoptera le règlement no 2025-411 CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LES MUNICIPALITÉS ET LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRCVG abrogeant tout autre règlement en vigueur; De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

MD AR25-05-094

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-411 CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LES MUNICIPALITÉS ET LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRCVG MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ 2021-005**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté le Règlement 2025-411 concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec dans les municipalités et les territoires non organisés de la MRCVG modifiant le Règlement SQ2021-005 puisque celle-ci en a la compétence;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la présence des animaux sur son territoire et doit exécuter la concordance du Règlement 2021-005 existant;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 2025-411 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 6 mai 2025, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Denholm adopte le projet de Règlement 2025-411 concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR25-05-095

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER N° CNU47293**

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Denholm a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) de l'année 2024;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Denholm a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'est engagé à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm confirme son engagement à avoir réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Directrice générale et Greffière-trésorière, Madame Sara Turpin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports pour l'année 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR25-05-096

**DEMANDE D'APPUI-DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT QU'un promoteur souhaite réaliser un projet immobilier de 12 triplex et que le zonage permet seulement la construction de maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le noyau urbain est saturé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dévitalisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte un grand territoire de terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la lenteur de réponse du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la direction Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement une crise du logement partout au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a une énorme perte financière au niveau taxes foncières de la municipalité qu'au niveau du promoteur qui souhaite héberger ses employés;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm demande aux 17 municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau un appui afin d'accélérer le processus et l'acceptation de la demande de modification du schéma d'aménagement, au Député, Monsieur Robert Bussière et à la Ministre des Affaires Municipales, Madame Andrée Laforest,

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR25-05-097

### RÉSOLUTION – MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite effectuer le retrait du camion municipal au contrat du contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'avant la fin du terme d'un contrat de travail, pour diverses raisons, il peut arriver que des modifications soient apportées en accord des deux parties. Pour ce faire, une convention écrite (addenda) des modifications apportées au contrat de travail doit être autorisée et signée par les parties.

CONSIDÉRANT QUE l'administration a informé les membres du conseil des recommandations administratives, juridiques ainsi que les Normes du travail;

Proposé par Zakary Armstrong

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé au vote concernant la résolution relative à la modification du contrat de travail du contremaître;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des conseillers municipaux a voté en faveur de ladite résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a voté contre et a exercé son droit de veto sur cette résolution ;

EN CONSÉQUENCE compte tenu de la divergence d'opinion entre les conseillers et le maire, il a été décidé de reporter la décision de cette résolution à la prochaine séance du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après avoir entendu les arguments présentés et pris acte des votes enregistrés, adopte la décision suivante :

ET RÉSOLU QUE :

1. De reporter la résolution relative à la modification du contrat de travail à la prochaine séance du conseil municipal pour un nouvel examen.
2. De consigner dans le procès-verbal de la séance que l'ensemble des conseillers municipaux a voté en faveur tandis que le maire, ayant exercé son droit de veto, a voté contre.
3. De rappeler que ce report a pour objectif de permettre une réévaluation de la proposition et d'envisager d'éventuelles modifications conformes aux avis exprimés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), toutefois le maire a exercé son droit de veto, en conséquence, la résolution n'entre pas en vigueur.

<b>ADMINISTRATION, FINANCES &amp; RESSOURCES HUMAINES.</b>
--

MDAR25-05-098

**DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation a été adopté par le BANQ le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du calendrier et du plan de classification, nous avons été en mesure d'identifier les documents ayant excédés la date de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la liste actuelle des documents à détruire;

**Gestion administrative**

- 01.320 Organisation des rencontres non officiel 2006-2009
- 01.430 Contrat de gré à gré 2008 à 2017
- 01.440 Appel d'offre sur invitation 2012,2013
- 01.520 Avis juridique 2014-2015
- 01.550 Mise en demeure et réclamation 2006 à 2017
- 01.560 Poursuite judiciaire 2007 à 2012
- 01.620 Conception et réalisation des projets 2006-2012
- 01.730 Revenu et dépenses électorales 2015-2019
- 01.740 Suivi électoral 2017

**Gestion des ressources Humaines**

- 02.620 Suivi auprès de la CNESST 2005-2013

**Gestions des publicités et Marketing**

- 03.120 Conception des sites, des publications et de la publicité 2011
- 03.340 Relation avec la population 2010 à 2017

**Gestion des documents institutionnels et des ressources informatiques**

- 04.130 Accès à l'information 2005 à 2014

**Gestion des ressources financières**

- 05.120 Préparation comptable (Registre Comptable) 2002-2018
- 05.120 Préparation comptable 2015
- 05.220 Placement, dettes, emprunts et subvention 2011 à 2013
- 05.240 Opération Bancaire et fiscalité 2000 à 2018
- 05.320 Feuille de temps 2003 à 2013
- 05.310 Dépense revenu et paie 2004 à 2015
- 05.440 Contestation de l'évaluation 2008-2010

**Gestion des mesures d'urgence**

- 07.120 Sinistre 2006 à 2009
- 07.220 Activités pour le public en sécurité incendie 2005
- 07.250 Inspection incendie 2007

**Gestion de la planification du territoire**

- 09.210 Planification des projets de développement 2014
- 09.430 Inspection et infraction 2017

**Gestion des matières résiduelles**

- 10.120 Gestion Opérationnelle de la collecte 2012

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU de détruire la liste des documents mentionnés

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

**TRANSPORTS, TRAVAUX PUBLICS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.**

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE-SOCIALE, LOISIRS ET CULTURE**

MDAR25-05-099

**APPUI DEMANDE D'ACTION SUR LES RÉDUCTIONS DE SERVICES DU CLSC ET LES QUESTIONS DE SOINS DE SANTÉ**

CONSIDÉRANT QUE le CLSC de Low joue un rôle essentiel dans la prestation de services de santé et de services sociaux à notre population, en particulier aux résidents des régions rurales;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux services de santé locaux est un enjeu crucial pour nos résidents en raison de l'éloignement des hôpitaux et des services spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la population de notre municipalité et des environs compte sur le CLSC pour obtenir des services essentiels, notamment des soins infirmiers, du soutien à domicile, des services psychosociaux et de la prévention en santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la crise des soins de santé dans notre province, y compris la pénurie de professionnels de la santé comme les médecins de famille, les infirmières et les techniciens médicaux d'urgence, a déjà un impact négatif profond et généralisé sur tous les citoyens, avec un accès inadéquat aux soins de santé pour les aînés, les jeunes, les familles, les étudiants, les personnes handicapées et les personnes qui ont besoin de services de santé mentale;

CONSIDÉRANT QU'alors que le Premier Ministre, Monsieur François Legault, déclare dans son Plan d'action 2024-2029, La Fierté de vieillir, que nous devons continuer à travailler pour permettre de vieillir en santé et en sécurité à la maison, son gouvernement met en œuvre une réduction de 1,5 milliards de dollars dans le financement des soins de santé;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de notre région, en particulier les personnes âgées, risquent de subir d'autres pertes importantes en raison des compressions budgétaires proposées dans les services de soins de santé, en particulier avec la réduction du CLSC à une seule journée de service par semaine, disponible sur rendez-vous seulement, à compter du 1er avril;

CONSIDÉRANT QUE la communauté a exprimé son inquiétude quant à la capacité du système de santé local à répondre aux besoins de notre population, et que les services offerts à nos citoyens sont de plus en plus réduits;

CONSIDÉRANT QUE les défis liés à l'accès aux soins de santé sont exacerbés pour notre communauté bilingue qui reçoit des soins dans sa langue;

CONSIDÉRANT QUE la santé est une responsabilité provinciale, mais que la représentation de la population locale et la défense de ses besoins incombent au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont le palier de gouvernement le plus près des citoyens et qu'elles doivent être informées de tout changement aux services de santé afin de mieux répondre aux préoccupations de leur population;

CONSIDÉRANT QUE la communication entre le CLSC et les municipalités avoisinantes est essentielle pour assurer une planification adéquate des services locaux et pour prévenir les impacts négatifs sur les résidents;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services de santé locaux en milieu rural nécessitent une collaboration étroite entre les autorités municipales et les établissements de santé;

CONSIDÉRANT QUE les soussignés croient que le système de soins de santé actuel est brisé et doit être amélioré par des efforts de collaboration entre les intervenants municipaux, provinciaux et des soins de santé afin de faire face à la crise de façon efficace;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du canton de Low a déjà adopté plusieurs résolutions (2023-025, 2023-167, 2024-050) demandant des statistiques, de l'aide, une amélioration et une garantie de service de la part de divers acteurs clés, y compris :

1. Monsieur. Marc Bilodeau - Président-directeur général du CISSS de l'Outaouais
2. Madame Marion Carrière - Commissaire aux plaintes et à la qualité des services - CISSSO
3. Madame Claire Major - Comité des usagers - CISSO
4. Conseil d'administration du CISSSO
5. Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau
6. Monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais,
7. Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé
8. Monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux
9. Madame Sonia Bélanger, ministre responsable de la Santé et des Aînés
10. Monsieur François Legault, premier ministre de la province de Québec

CONSIDÉRANT QUE toutes les tentatives de discussion n'ont donné lieu à aucune réponse ou action;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a également adopté plusieurs résolutions relatives aux besoins en matière de soins de santé.

PAR CES MOTIFS, il est

Proposé par Richard Poirier

ET RÉSOLU que ce conseil :

1. Déclare que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. S'unit à ses citoyens pour protester contre ces coupures et s'engage à défendre le bien-être futur de tous les résidents, en garantissant la transparence et une communication adéquate concernant tout changement proposé aux services locaux.

3. Demande formellement une rencontre d'urgence avec Monsieur Benoit Valiquette, Directeur du réseau local de services de la Vallée-de-la-Gatineau du CSSSO, Monsieur Mathieu Lacombe, Ministre responsable de l'Outaouais et notre Député Monsieur. Robert Bussière, afin de discuter des coupures de services proposées, d'explorer les pistes de solutions et d'exiger que toutes les options soient considérées afin de maintenir l'accès aux services de santé pour nos résidents.

4. Déclare son engagement à participer activement, par l'entremise d'une cellule de crise avec les intervenants et représentants du gouvernement, y compris les professionnels de la santé, les services sociaux et les intervenants d'urgence, afin d'élaborer une stratégie globale pour faire face à la crise actuelle des soins de santé dans notre région et de plaider en faveur du rétablissement et de l'amélioration des services de soins de santé pour notre communauté.

5. Transmet copie de la présente résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et aux municipalités qui la composent ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC Papineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Pontiac et la MRC de la Vallée-de-l'Or en Abitibi-Témiscamingue, la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

#### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal Le Maire informe les membres du conseil que le rapport sur les activités du mois d'avril 2025 du service incendie

#### HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

MDAR25-05-100

#### DEMANDE DE FINANCEMENT – LAC ÉPINETTE

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Lac Épinette a fait une demande de financement pour la surveillance de la qualité de l'eau du Lac Épinette;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise une aide financière à l'Association du Lac Épinette de 150 \$ pour la surveillance de la qualité de l'eau du Lac Épinette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

#### DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal Le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion ordinaire de conseil sera le mardi 10 juin 2025 à la salle municipale à 19h.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal Une période de question a eu lieu.  
(Une personne supplémentaire c'est ajoutée à la séance.)

MD AR25-05-101

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h42

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Pierre Nelson Renaud, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2025

---

Pierre Nelson Renaud, Maire  
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Geneviève Connolly, Directrice générale adjointe de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2025

---

Geneviève Connolly, Directrice générale adjointe  
Municipalité de Denholm